

**Landesbibliothek Oldenburg**

**Digitalisierung von Drucken**

**Contes Moraux Et Nouvelles Idylles**

**Diderot, Denis**

**Zuric, 1773**

Contes Moraux de Mr. D...

**urn:nbn:de:gbv:45:1-45**

CONTES MORAUX.

DE MR. D...



COPIES MOBILE

IN THE



LANDES-  
BIBLIOTHEK  
OLDENBURG











### Les deux Amis de Bourbonne.

**I**L y avait ici deux hommes qu'on pourrait appeller les Oreste & Pylade de Bourbonne. L'un se nommait Olivier & l'autre Félix. Ils étaient nés le même jour, dans la même maison & des deux sœurs; ils avaient été nourris du même lait; car l'une des mères étant morte en couche l'autre se chargea des deux enfans. Ils avaient été élevés ensemble; Ils étaient toujours séparés des autres; ils s'aimaient comme on existe, comme on vit sans s'en douter; ils le sentaient à tout moment, &

A

ils



ils ne se l'étaient peut être jamais dit. Olivier avait une fois sauvé la vie à Félix qui se piquait d'être grand nageur, & qui avait failli à se noyer. Ils ne s'en souvenaient ni l'un ni l'autre. Cent fois Félix avait tiré Olivier des aventures fâcheuses où son caractère impétueux l'avait engagé, & jamais celui-ci n'avait songé à l'en remercier; ils s'en retournaient ensemble à la maison sans se parler, ou en se parlant d'autre chose.

Lors qu'on tira pour la milice, le billet fatal étant tombé sur Félix, Olivier dit: L'autre est pour moi. Ils firent leurs temps de service, ils revinrent au pays: Plus chers l'un à l'autre qu'ils ne l'étaient encore auparavant, c'est ce que je ne saurais vous assurer: Car, petit frere, si les bienfaits reciproques cimentent les amitiés réfléchies, peut-être ne font-ils rien à celles que j'appellerais volontiers des amitiés animales & domestiques. A l'armée, dans une rencontre, Olivier étant menacé d'avoir la tête fendue d'un coup de sabre, Félix se mit machinalement au devant du coup & en resta balaféré: On prétend qu'il était fier de cette blessure; pour moi je n'en crois rien. A Hastenbeck Olivier avait retiré Félix d'entre la foule des morts où il était demeuré. Quand on les interrogeait,



rogeait , ils parlaient quelque fois des secours qu'ils avaient reçus l'un de l'autre , jamais de ceux qu'ils avaient rendus l'un à l'autre. Olivier difait de Félix , Félix difait d'Olivier ; mais ils ne fe louaient pas. Au bout de quelque tems de féjour au pays , ils aimerent ; & le hazard voulut que ce fût la même fille. Il n'y eut entre eux aucune rivalité ; le premier qui s'apperçut de la paffion de fon ami fe retira. Ce fut Félix. Olivier époufa ; & Félix , dégouté de la vie fans s'appercevoir pourquoi , fe précipita dans toutes fortes de métiers dangereux : Le dernier fut de fe faire contrebandier. Vous n'ignorez pas , petit frere , qu'il y a quatre Tribunaux en France , Caen , Rheims , Valence & Touloufe , où les contrebandiers font jugés ; & que le plus fevere des quatre c'est celui de Rheims où préside un nommé Talbot , l'ame la plus féroce que la nature ait encore formée. Félix fut pris les armes à la main , conduit devant le terrible Talbot , & condamné à mort , comme cinq - cent autres qui l'avaient précédé. Olivier apprit le fort de Félix. Une nuit il fe leve d'à côté de fa femme , & fans lui rien dire il s'en va à Rheims. Il s'adreffé au juge Talbot , il fe jette à fes pieds , & lui





C O N T E S.

4  
 demande la grace de voir & d'embrasser Félix. Talbot le regarde , se tait un moment , & lui fait signe de s'asseoir. Olivier s'assied. Au bout d'une demie heure Talbot tire sa montre & dit à Olivier : Si tu veux voir & embrasser ton ami vivant , dépêche toi ; il est en chemin ; & si ma montre va bien , avant qu'il soit dix minutes il sera pendu. Olivier transporté de fureur se leve , décharge sur la nuque du col au juge Talbot un énorme coup de bâton , dont il l'étend presque mort ; court vers la place , arrive , crie , frappe le bourreau , frappe les gens de la justice , souleve la populace indignée de ces exécutions. Les pierres volent , Félix délivré s'enfuit : Olivier songe à son salut ; mais un soldat de maréchaussée lui avait percé les flancs d'un coup de bayonnette , sans qu'il s'en fut aperçu. Il gagna la porte de la ville ; mais il ne put aller plus loin : Des voituriers charitables le jetterent sur leur charette , & le déposèrent à la porte de sa maison, un moment avant qu'il expirât. Il n'eut que le temps de dire à sa femme : Femme , approche , que je t'embrasse ; je me meurs , mais le Balafre est sauvé.

Un soir que nous allions à la promenade selon notre usage , nous vimes au devant d'une chaumiere une grande  
 fem-





C O N T E S.

5

femme debout avec quatre petits enfans à ses pieds ; sa contenance triste & ferme attira notre attention , & notre attention fixa la sienne. Après un moment de silence elle nous dit : Voilà quatre petits enfans ; je suis leur mere & je n'ai plus de mari. Cette maniere haute de solliciter la commifération était bien faite pour nous toucher. Nous lui offrimes nos secours qu'elle accepta avec honnêteté. C'est à cette occasion que nous avons appris l'histoire de fon mari Olivier & de Félix fon ami. Nous avons parlé d'elle , & j'espere que notre recommandation ne lui aura pas été inutile. Vous voyez , petit frere , que la grandeur d'ame & les hautes qualités font de toutes les conditions & de tous les pays ; que tel meurt obscur , à qui il n'a manqué qu'un autre théâtre , & qu'on peut trouver deux amis , ou dans une chaumiere ou chez les Jroquois.

\* \* \*

Vous avez désiré , petit frere , de favoir ce qu'est devenu Félix ; c'est une curiosité si simple & le motif en est si louable que nous nous sommes un peu reproché de ne l'avoir pas eue. Pour reparer cette faute , nous avons pen-  
fé



fé d'abord à Mr. Papin , Docteur en Théologie & curé de Sainte Marie à Bourbonne : Mais maman s'est ravisée , & nous avons donné la préférence au Subdélégué Aubert , qui est un bon homme , bien rond , & qui nous a envoyé le recit suivant sur la vérité duquel vous pouvez compter.

„ Le nommé Félix vit encore. Echapé des mains de la  
 „ justice de Rheims , il se jetta dans les forêts de la pro-  
 „ vince , dont il avait appris à connaitre les tours & les  
 „ détours pendant qu'il faisait la contrebande , cherchant à  
 „ s'approcher peu à peu de la demeure d'Olivier dont il  
 „ ignorait le fort.

„ Il y avait au fond d'un bois où vous vous êtes  
 „ promenée quelquefois , un charbonnier dont la cabane  
 „ servait d'asyle à ces fortes des gens ; c'était aussi l'en-  
 „ trepôt de leurs marchandises & de leurs armes : Ce  
 „ fut là que Félix se rendit , non sans avoir couru le  
 „ danger de tomber dans les embuches de la Maréchauf-  
 „ fée qui le suivait à la piste. Quelques uns de ses  
 „ associés y avaient apporté la nouvelle de son empri-  
 „ sonnement à Rheims ; & le charbonnier & la char-  
 „ bonniere le croyaient justicié , lors qu'il leur apparut.

„ Je vais vous raconter la chose comme je la tiens

„ de



„ de la charbonniere qui est décédée il n'y a pas long-  
„ temps.

„ Ce furent ses enfans, en rodant autour de la cabane,  
„ qui le virent les premiers. Tandis qu'il s'arrêtait à ca-  
„ resser le plus jeune dont il était le parein, les autres  
„ entrèrent dans la cabane, en criant Félix! Félix! Le  
„ pere & la mere sortirent, en répétant le même cri de  
„ joie: Mais ce misérable était si harrassé de fatigue & de  
„ besoin, qu'il n'eut pas la force de répondre, & qu'il  
„ tomba presque défaillant entre leurs bras.

„ Ces bonnes gens le secoururent de ce qu'ils avaient;  
„ lui donnerent du pain, du vin, quelques legumes: Il  
„ mangea & s'endormit.

„ A son réveil son premier mot fut Olivier! Enfans,  
„ ne savez vous rien d'Olivier? Non, lui repondirent-ils.  
„ Il leur racconta l'aventure de Rheims; il passa la nuit  
„ & le jour suivant avec eux. Il soupirait, il prononçait  
„ le nom d'Olivier; il le croyait dans les prisons de Rheims;  
„ il voulait y aller; il voulait aller mourir avec lui; &  
„ ce ne fut pas sans peine que le charbonnier & la  
„ charbonniere le detournerent de ce dessein.

„ Sur le milieu de la seconde nuit il prit un fusil, il  
„ mit



„ mit un fabre sous son bras , & s'adressant à voix basse  
 „ au charbonnier .... Charbonnier ! --- Félix ! --- Prends  
 „ ta cognée & marchons. --- Où ? --- Belle demande !  
 „ chez Olivier. --- Ils vont. Mais tout en sortant de la forêt,  
 „ les voila enveloppés d'un détachement de maréchaussée.

„ Je m'en rapporte à ce que m'en a dit la charbon-  
 „ niere , mais il est inoui , que deux hommes à pied aient  
 „ pu tenir contre une vingtaine d'hommes à cheval : Appa-  
 „ remment que ceux-ci étaient épars , & qu'ils voulaient  
 „ se saisir de leur proie en vie. Quoi qu'il en soit l'ac-  
 „ tion fut très chaude ; il y eut cinq chevaux d'estropiés  
 „ & sept cavaliers de hachés ou fabrés. Le pauvre char-  
 „ bonnier resta mort sur la place d'un coup de feu à la  
 „ tempe ; Félix regagna la forêt , & comme il est d'une  
 „ agilité incroyable , il courait d'un endroit à l'autre ; en  
 „ courant il chargeait son fusil , tirait , donnait un coup  
 „ de sifflet. Ces coups de sifflet , ces coups de fusils don-  
 „ nés , tirés à différens intervalles & de différens côtés , firent  
 „ craindre aux cavaliers de Maréchaussée qu'il n'y eut là  
 „ une horde de contrebandiers , & ils se retirèrent en di-  
 „ ligence.

„ Lorsque Félix les vit éloignés , il revint sur le champ  
 „ de

„ de bataille ; il mit le cadavre du charbonnier sur ses  
„ épaules, & reprit le chemin de la cabane où la char-  
„ bonniere & ses enfans dormaient encore. Il s'arrête à  
„ la porte, il étend le cadavre à ses pieds, & s'assied le  
„ dos appuyé contre un arbre & le visage tourné vers  
„ l'entrée de la cabane. Voilà le spectacle qui attendait  
„ la charbonniere au sortir de sa baraque.

„ Elle s'éveille, elle ne trouve point son mari à côté  
„ d'elle ; elle cherche des yeux Félix ; point de Félix. Elle  
„ se leve, elle sort, elle voit, elle crie, elle tombe à  
„ la renverse. Ses enfans accourent, ils voient, ils crient ;  
„ ils se roulent sur leur père, ils se roulent sur leur mere.  
„ La charbonniere, rappelée à elle-même par le tumulte  
„ & les cris de ses enfans, s'arrache les cheveux, se dé-  
„ chire les joues ; Félix immobile au pied de son arbre,  
„ les yeux fermés, la tête renversée en arriere, leur di-  
„ fait d'une voix éteinte : Tuez-moi. Il se faisait un mo-  
„ ment de silence ; ensuite la douleur & les cris repre-  
„ naient, & Félix leur redisait : Tuez-moi ; enfans, par  
„ pitié tuez-moi.

„ Ils passerent ainsi trois jours & trois nuits à se dé-  
„ soler ; la quatriemè Félix dit à la charbonniere : Femme,

B

prends





„ prends ton bissac , mets-y du pain , & fuis moi. A-  
„ près un long circuit à travers nos montagnes & nos  
„ forêts ils arriverent à la maison d'Olivier qui est  
„ située , comme vous savez , à l'extrémité du bourg,  
„ à l'endroit où la voie se partage en deux routes , dont  
„ l'une conduit en Franche-Comté & l'autre en Lor-  
„ raine.

„ C'est là que Félix va apprendre la mort d'Olivier  
„ & se trouver entre les veuves de deux hommes mas-  
„ sacrés à son sujet. Il entre & dit brusquement à la  
„ femme Olivier : Où est Olivier ? Au silence de cette  
„ femme , à son vêtement , à ses pleurs , il comprit  
„ qu'Olivier n'était plus. Il se trouva mal ; il tomba &  
„ se fendit la tête contre la huche à pétrir le pain. Les  
„ deux veuves le relevent ; son sang coulait sur elles ,  
„ & tandis qu'elles s'occupaient à l'étancher avec leurs  
„ tabliers , il leur disait : Et vous êtes leurs femmes ,  
„ & vous me secourez ! Puis il défaillait , puis il reve-  
„ nait & disait en soupirant : Que ne me laissait-il ! Pour-  
„ quoi s'en venir à Rheims ? Pourquoi l'y laisser venir ?—  
„ Puis sa tête se perdait ; il entra en fureur , il se rou-  
„ lait à terre & déchirait ses vêtements. Dans un de ces  
„ accès

„ accès il tira son fabre , & il allait s'en frapper ; mais  
„ les deux femmes se jetterent sur lui , crièrent au secours ;  
„ les voisins accoururent : On le lia avec des cordes , &  
„ il fut saigné sept à huit fois , sa fureur tomba avec l'é-  
„ puisement de ses forces , & il resta comme mort pen-  
„ dant trois ou quatre jours , au bout desquels la raison  
„ lui revint. Dans le premier moment il tourna ses yeux  
„ autour de lui , comme un homme qui sort d'un pro-  
„ fond sommeil , & il dit : Où suis-je ? Femmes , qui êtes  
„ vous ? La charbonniere lui repondit : Je suis la charbon-  
„ niere. Il reprit : Ah ! Oui la charbonniere ... Et vous ? ...  
„ La femme d'Olivier se tut. Alors il se mit à pleurer ; il  
„ se tourna du côté de la muraille , & dit en sanglotant :  
„ je suis chez Olivier ... Ce lit est celui d'Olivier ... Et  
„ cette femme qui est là , c'était la sienne ! Ah !

„ Ces deux femmes en eurent tant de soin ; elles lui  
„ inspirerent tant de pitié , elles le prierent si instamment  
„ de vivre , elles lui remontrèrent d'une maniere si tou-  
„ chante qu'il était leur unique ressource , qu'il se laissa  
„ persuader.

„ Pendant tout le temps qu'il resta dans cette maison,  
„ il ne se coucha plus. Il fortait la nuit , il errait dans





„ les champs , il se roulait sur la terre , il appelait Oli-  
„ vier ; une des femmes le suivait & le ramenait au  
„ point du jour.

„ Plusieurs personnes le savaient dans la maison d'O-  
„ livier ; & parmi ces personnes il y en avait de mal inten-  
„ tionnées. Les deux veuves l'avertirent du péril qu'il cou-  
„ rait. C'était un après-midi ; il était assis sur un banc ,  
„ son sabre sur ses genoux , les coudes appuyés sur une  
„ table , & ses deux poings sur ses deux yeux. D'abord  
„ il ne répondit rien. La femme Olivier avait un garçon de  
„ dix-sept à dix-huit ans , la charbonniere une fille de  
„ quinze. Tout - à - coup il dit à la charbonniere : La  
„ charbonniere , va chercher ta fille , & amene-la ici. Il  
„ avait quelques fauchées de prés ; il les vendit. La char-  
„ bonniere revint avec sa fille ; le fils d'Olivier l'époufa :  
„ Félix leur donna l'argent de ses prés , les embrassa , leur  
„ demanda pardon en pleurant ; & ils allerent s'établir  
„ dans la cabane où ils sont encore , & où ils servent de  
„ pere & de mere aux autres enfans. Les deux veuves  
„ demeurèrent ensemble ; & les enfans d'Olivier eurent un  
„ pere & deux meres.

„ Il y a à peu près un an & demi que la charbonniere  
„ est

„ est morte ; la femme d'Olivier la pleure encore tous les  
„ jours.

„ Un soir qu'elles épiaient Félix (car il y en avait une  
„ des deux qui le gardait toujours à vue) elles le virent qui  
„ fondait en larmes ; il tournait en silence ses bras vers  
„ la porte qui le séparait d'elles , & il se remettait ensuite  
„ à faire son sac. Elles ne lui dirent rien ; car elles com-  
„ prenaient de reste combien son départ étoit nécessaire.  
„ Ils souperent tous les trois sans parler. La nuit il se le-  
„ va ; les femmes ne dormaient point ; il s'avança vers la  
„ porte sur la pointe des pieds. Là il s'arrêta , regarda  
„ vers le lit des deux femmes , essuya ses yeux de ses mains  
„ & sortit. Les deux femmes se ferrèrent dans les bras  
„ l'une de l'autre , & passèrent le reste de la nuit à pleu-  
„ rer. On ignore où il se refugia ; mais il n'a guere eu  
„ de semaines où il ne leur ait envoyé quelques secours.

„ La forêt où la fille de la charbonniere vit avec le fils  
„ d'Olivier , appartient à un M. le Clerc de Rançonnières ,  
„ homme fort riche & Seigneur d'un autre village de ces  
„ cantons , appelé Courcelles. Un jour que M. de Ran-  
„ çonnières ou de Courcelles , comme il vous plaira , fai-  
„ fait une chasse dans sa forêt , il arriva à la cabane du





„ fils d'Olivier ; il y entra , il se mit à jouer avec les  
 „ enfans qui sont jolis ; il les questionna ; la figure de la  
 „ femme qui n'est pas mal , lui revint , le ton ferme du  
 „ mari qui tient beaucoup de son pere , l'interessa ; il apprit  
 „ l'aventure de leurs parens , il promit de solliciter la grace  
 „ de Félix ; il la sollicita & l'obtint.

„ Félix passa au service de M. de Rançonnières , qui  
 „ lui donna une place de Garde-Chasse.

„ Il y avait environ deux ans qu'il vivait dans le châ-  
 „ teau de Rançonnières , envoyant aux veuves une bonne  
 „ partie de ses gages , lorsque l'attachement à son maitre  
 „ & la fierté de son caractère l'impliquerent dans une af-  
 „ faire qui n'était rien dans son origine , mais qui eut les  
 „ suites les plus fâcheuses.

„ M. de Rançonnières avait pour voisin à Courcelles  
 „ un M. Fourmont , Conseiller au Présidial de Lh . . . .  
 „ Les deux maisons n'étaient séparées que par une borne.  
 „ Cette borne gênait la porte de M. de Rançonnières , &  
 „ en rendait l'entrée difficile aux voitures. M. de Rançon-  
 „ nières la fit reculer de quelques pieds du côté de M.  
 „ Fourmont ; celui-ci renvoya la borne d'autant sur M.  
 „ de Rançonnières ; & puis voilà de la haine , des insultes , un  
 „ procès

„ procès entre les deux voisins. Le procès de la borne en  
„ suscita deux ou trois autres plus considérables. Les choses  
„ en étaient là, lors qu'un soir M. de Rançonnières revenant  
„ de la chasse, accompagné de son Garde Félix, fit ren-  
„ contre sur le grand chemin de M. Fourmont le magistrat,  
„ & de son frere le militaire. Celui-ci dit à son frere: Mon  
„ frere, si l'on coupait le visage à ce vieux boug--là, qu'en  
„ pensez-vous? Ce propos ne fut pas entendu de M. de Ran-  
„ çonnières; mais il le fut malheureusement de Félix, qui  
„ s'adressant fièrement au jeune homme, lui dit: Mon  
„ Officier, seriez vous assez brave pour vous mettre seule-  
„ ment en devoir de faire ce que vous avez dit? Au  
„ même instant il porte son fusil à terre, & met la main  
„ sur la garde de son sabre; car il n'allait jamais sans son  
„ sabre. Le jeune militaire tire son épée, s'avance sur Fé-  
„ lix; M. de Rançonnières accourt, s'interpose, faisait son  
„ garde. Cependant le militaire s'empare du fusil qui était  
„ à terre, tire sur Félix, le manque; celui-ci rispoite d'un  
„ coup de sabre, fait tomber l'épée de la main au jeune  
„ homme & avec l'épée la moitié du bras: Et voilà un  
„ procès criminel en sus de trois ou quatre procès civils:  
„ Félix confiné dans les prisons; une procédure effrayante;

„ &amp;





„ & à la fuite de cette procédure un magistrat dépouillé  
 „ de son état & presque déshonoré, un militaire exclus  
 „ de son corps, M. de Rançonnières mort de chagrin,  
 „ & Félix, dont la détention durait toujours, exposé à tout  
 „ le ressentiment des Fourmonts. Sa fin eût été malheureuse,  
 „ si l'amour ne l'eût secouru. La fille du géolier prit de  
 „ la passion pour lui & facilita son évasion : Si cela n'est  
 „ pas vrai, c'est du moins l'opinion publique. Il s'est  
 „ en allé en Prusse, où il sert aujourd'hui dans le Régiment  
 „ des Gardes. On dit qu'il y est aimé de ses camarades, &  
 „ même connu du Roi. Son nom de guerre est LE TRISTE.  
 „ La veuve Olivier m'a dit qu'il continuait à la foulager.

„ Voilà, Madame, tout ce que j'ai pu recueillir de l'his-  
 „ toire de Félix. Je joins à mon récit une Lettre de M. Pa-  
 „ pin notre curé. Je ne fais ce qu'elle contient ; mais je  
 „ crains bien que le pauvre Prêtre, qui a la tête un peu  
 „ étroite & le cœur assez mal tourné, ne vous parle d'Oli-  
 „ vier & de Félix d'après ses préventions. Je vous con-  
 „ jure, Madame, de vous en tenir aux faits sur la vé-  
 „ rité desquels vous pouvez compter, & à la bonté de vo-  
 „ tre cœur, qui vous conseillera mieux que le premier Ca-  
 „ suiste de Sorbonne, qui n'est pas M. Papin.

LETTRE

Lettre de M. Papin , Docteur en Théologie & Curé  
de Sainte Marie à Bourbonne.

J'ignore , Madame, ce que M. le Subdélégué a pû vous conter d'Olivier & de Félix ; ni quel intérêt vous pouvez prendre à deux brigands, dont tous les pas dans ce monde ont été trempés de sang. La Providence, qui a châtié l'un, a laissé à l'autre quelques momens de répit, dont je crains bien qu'il ne profite pas. Mais que la volonté de Dieu soit faite ! Je fais qu'il y a des gens ici (& je ne ferais point étonné que M. le Subdélégué fut de ce nombre) qui parlent de ces deux hommes comme de modèles d'une amitié rare. Mais qu'est - ce aux yeux de Dieu que la plus sublime vertu dénuée des sentimens de la piété, du respect dû à l'église & à ses ministres, & de la soumission à la loi du souverain ? Olivier est mort à la porte de sa maison sans sacremens. Quand je fus appelé auprès de Félix chez les deux veuves, je n'en pus jamais tirer autre chose que le nom d'Olivier ; aucun signe de religion, aucune marque de repentir. Je n'ai pas mémoire que celui-ci se soit présenté une fois au tribunal de la pénitence.

C

La





La femme Olivier est une arrogante qui m'a manqué en plus d'une occasion : Sous prétexte qu'elle fait lire & écrire, elle se croit en état d'élever ses enfans ; & on ne les voit ni aux écoles de la paroisse ni à mes instructions. Que Madame juge d'après cela. Si des gens de cette espèce sont bien dignes de ses bontés ! L'Evangile ne cesse de nous recommander la commiseration pour les pauvres ; mais on double le mérite de sa charité par un bon choix des misérables , & personne ne connaît mieux les vrais indigens que le Pasteur commun des indigens & des riches. Si Madame daignait m'honorer de sa confiance , je placerais peutêtre les marques de sa bienfaisance d'une manière plus utile pour les malheureux & plus méritoire pour elle.

Je suis avec respect &c.

Madame de \*\*\* remercia M. le Subdélégué Aubert de son attention , & envoya ses aumônes à M. Papin avec le billet qui suit.

„ Je vous suis très obligée , Monsieur , de vos sages  
„ conseils. Je vous avoue que l'histoire de ces deux hommes  
„ m'avait touchée ; & vous conviendrez que l'exemple d'u-  
„ ne amitié aussi rare était bien fait pour séduire une ame  
„ hon-



„ honnête & sensible. Mais vous m'avez éclairée , & j'ai  
„ conçu qu'il valait mieux porter des secours à des vertus  
„ chrétiennes & malheureuses qu'à des vertus naturelles &  
„ païennes. Je vous prie d'accepter la somme modique que  
„ je vous envoie , & de la distribuer d'après une charité  
„ mieux entenduë que la mienne.

„ J'ai l'honneur d'être &c.

On pense bien que la veuve Olivier & Félix n'eurent aucune part aux aumônes de Madame de \*\*\* Félix mourut ; & la pauvre femme aurait péri de misère avec ses enfans , si elle ne s'était réfugiée dans la forêt chez son fils aîné où elle travaille , malgré son grand âge , & subsiste comme elle peut , à côté de ses enfans & de ses petits enfans.

\*

\*

\*

Et puis il y a trois sortes de conte .... Il y en a bien d'avantage , me direz vous .... A la bonne heure .... Mais je distingue le conte à la manière d'Homere , de Virgile , du Tasse ; & je l'appelle le conte merveilleux. La nature





ture y est exagérée, la vérité y est hypothétique; & si le conteur a bien gardé le module qu'il a choisi, si tout répond à ce module & dans les actions & dans les discours, il a obtenu le degré de perfection que le genre de son ouvrage comportait, & vous n'avez rien de plus à lui demander. En entrant dans son poëme, vous mettez le pied dans une terre inconnue où rien ne se passe comme dans celle que vous habitez, mais où tout se fait en grand, comme les choses se font autour de vous en petit. — Il y a le conte plaisant, à la façon de la Fontaine, de Vergier, de l'Arioste, de Hamilton; où le conteur ne se propose ni l'imitation de la nature, ni la vérité, ni l'illusion; il s'élançe dans les espaces imaginaires. Dites à celui ci: Soyez gai, ingénieux, varié, original, même extravagant, j'y consens; mais séduisez moi par les détails; que le charme de la forme me dérobe toujours l'in vraisemblance du fond; & si ce conteur fait ce que vous en exigez ici, il a tout fait. — Il y a enfin le conte historique, tel qu'il est écrit dans les nouvelles de Scaron, de Cervantes, &c. — Au Diable le conte & le conteur historiques! C'est un menteur plat & froid. — Oui, s'il ne fait pas son métier. Celui-ci se propose de vous tromper; il est assis au coin de votre âtre,

il





il a pour objet la vérité rigoureuse ; il veut être cru, il veut intéresser, toucher, entraîner, émouvoir, faire frissonner la peau & couler les larmes ; effets qu'on n'obtient point sans éloquence & sans poésie. Mais l'éloquence est une sorte de mensonge, & rien de plus contraire à l'illusion que la poésie ; l'une & l'autre exagèrent, surfont, amplifient, inspirent la méfiance : Comment s'y prendra donc ce conteur - ci pour vous tromper ? Le voici. Il parfera son récit de petites circonstances si liées à la chose, de traits si simples, si naturels & toutefois si difficiles à imaginer que vous serez forcé de vous dire en vous même : Ma foi, cela est vrai ; on n'invente pas ces choses là. C'est ainsi qu'il sauvera l'exagération de l'éloquence & de la poésie ; que la vérité de la nature couvrira le prestige de l'art, & qu'il satisfera à deux conditions qui semblent contradictoires, d'être en même temps historien & poëte, véridique, & menteur. Un exemple emprunté d'un autre art rendra peutêtre plus sensible ce que je veux dire. Un peintre exécute sur la toile une tête ; toutes les formes en sont fortes, grandes & régulières ; c'est l'ensemble le plus parfait & le plus rare : J'éprouve en le considérant, du respect, de





l'admiration, de l'effroi : J'en cherche le modèle dans la nature, & ne l'y trouve pas ; en comparaison tout y est faible, petit & mesquin. C'est une tête idéale, je le sens, je me le dis. ... Mais que l'artiste me fasse appercevoir au front de cette tête une cicatrice légère, une verrue à l'une de ses tempes, une coupure imperceptible à la lèvre inférieure, & d'idéale qu'elle était, à l'instant la tête devient un portrait ; une marque de petite vérole au coin de l'œil ou à côté du nez, & ce visage de femme n'est plus celui de Vénus, c'est le portrait de quelque une de mes voisines. Je dirai donc à nos conteurs historiques : Vos figures sont belles, si vous voulez ; mais il y manque la verrue à la tempe, la couture à la lèvre, la marque de petite vérole à côté du nez, qui les rendraient vraies ; & comme disait mon ami Cailleau, un peu de poussière sur mes souliers, & je ne sors pas de ma loge, je reviens de la campagne.

Atque ita mentitur, sic veris falsa remiscet

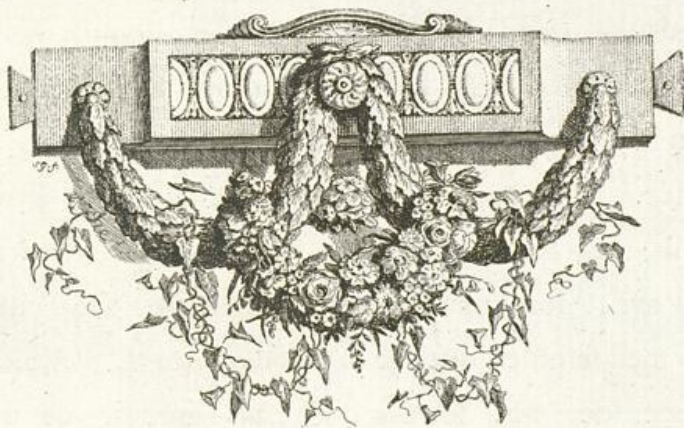
Primo ne medium, medio ne discrepet imum.

HOR. ART. POËT.

Et



Et puis un peu de morale , après un peu de poétique ; cela va si bien. Félix était un gueux qui n'avait rien , Olivier était un autre gueux qui n'avait rien ; dites en autant du charbonnier , de la charbonnière & des autres personnages de ce conte , & concluez en général : Qu'il ne peut guere y avoir d'amitiés entières & solides qu'entre des hommes qui n'ont rien : Un homme alors est toute la fortune de son ami , & son ami est toute la sienne. Delà la vérité de l'expérience que le malheur resserre les liens , & la matiere d'un petit paragraphe de plus pour la premiere édition du livre DE L'ESPRIT.



ENTRE.



## ENTRETIEN

d'un Pere avec ses Enfans.

Ou

du danger de se mettre au dessus des loix.

**M**On pere , homme d'un excellent jugement , mais homme pieux , était renommé dans sa province pour sa probité rigoureuse. Il fut plus d'une fois choisi pour arbitre entre ses concitoyens , & des étrangers qu'il ne connaissait pas , lui confierent souvent l'exécution de leurs dernières volontés. Les pauvres pleurerent sa perte , lors qu'il mourut ; pendant sa maladie , les grands & les petits marquerent l'intérêt qu'ils prenaient à sa conservation. Lorsqu'on sçut qu'il approchait de sa fin , toute la ville fut attristée. Son image sera toujours présente à ma mémoire ; il me semble que je le vois dans son fauteuil à bras , avec son maintien tranquille & son visage serein. Il me semble que je l'entens encore. Voici l'histoire d'une de nos soirées , & un modèle de l'emploi des autres.

C'était







Göthe f. 1772.





LANDES-  
BIBLIOTHEK  
OLDENBURG



C'était en hiver. Nous étions assis autour de lui, devant le feu; l'Abbé, ma sœur & moi. Il me disait à la suite d'une conversation sur les inconvéniens de la célébrité: Mon fils, nous avons fait tous les deux du bruit dans le monde, avec cette différence que le bruit que vous faisiez avec votre outil vous ôtait le repos, & que celui que je faisais avec le mien ôtait le repos aux autres. Après cette plaisanterie bonne ou mauvaise du vieux forgeron, il se mit à rêver, à nous regarder avec une attention tout à fait marquée, & l'Abbé lui dit: Mon père à quoi rêvez-vous? Je rêve, lui répondit-il, que la réputation d'homme de bien, la plus desirable de toutes, a ses perils même pour celui qui la mérite. Puis après une courte pause il ajouta: J'en frémis encore quand j'y pense.... Le croiriez vous, mes enfans? Une fois dans ma vie j'ai été sur le point de vous ruiner; oui, de vous ruiner de fond en comble. L'ABBÉ. Et comment cela? MON PÈRE. Comment? Le voici.

Avant que je commence (dit-il à sa fille) Sœurlette, relève mon oreiller qui est descendu trop bas; (à moi;) & toi ferme les pans de ma robe de chambre; car le

D

feu





feu me brûle les jambes .... Vous avez tous connu le Curé de Thivet? MA SŒUR. Ce bon vieux prêtre qui à l'âge de cent ans faisait ses quatre lieuës dans la matinée? L'ABBÉ. Qui s'éteignit à cent & un ans en aprenant la mort d'un frère qui demeurait avec lui, & qui en avait quatre-vingt dix-neuf? MON PÈRE. Lui même. L'ABBÉ. Eh bien? MON PÈRE. Eh bien, ses héritiers, gens pauvres & dispersés sur les grands chemins, dans les campagnes, aux portes des églises, où ils m'andaient leur vie, m'envoyèrent une procuration qui m'autorisait à me transporter sur les lieux & à pourvoir à la sureté des effets du défunt curé leur parent. Comment refuser à des indigens un service que j'avais rendu à plusieurs familles opulentes? J'allai à Thivet; j'appellai la Justice du lieu; je fis apposer les scellés, & j'attendis l'arrivée des héritiers. Ils ne tarderent pas à venir; ils étaient au nombre de dix à douze. C'étaient des femmes sans bas, sans fouliers, presque sans vêtemens, qui tenaient contre leur sein des enfans entortillés de leurs mauvais tabliers; des vieillards couverts de haillons qui s'étaient trainés jusques là, portant sur leurs épaules, avec un bâton, une poignée de guenilles envelopées dans



dans une autre guenille ; le spectacle de la misere la plus hideuse. Imaginez d'après cela la joie de ces héritiers à l'aspect d'une dizaine de mille francs qui revenaient à chacun d'eux ; car à vuë de pays la succession du Curé pouvait aller à une centaine de mille francs au moins. On leve les scellés. Je procède tout le jour à l'inventaire des effets. La nuit vient. Ces malheureux se retirent ; je reste seul. J'étais pressé de les mettre en possession de leurs lots , de les congédier & de revenir à mes affaires. Il y avait sous un bureau un vieux coffre sans couvercle & rempli de toutes sortes de paperassés , de vieilles lettres , de brouillons de réponses , de quittances surannées , de reçus de rebut , de comptes de dépenses & d'autres chiffons de cette nature ; mais en pareil cas on lit tout , on ne néglige rien. Je touchais à la fin de cette ennuyeuse revision , lorsqu'il me tomba sous les mains un écrit assez long ; & cet écrit , savez-vous ce que c'était ? Un testament ! Un testament signé du curé ! Un testament dont la date était si ancienne que ceux qu'il en nommait exécuteurs n'existaient plus depuis vingt ans ! Un testament où il rejetait les pauvres qui dormaient autour de moi ; & instituait légataires univer-





sels les Frémins, ces riches libraires de Paris que tu dois connaître. Je vous laisse à juger de ma surprise & de ma douleur ; car que faire de cette piece ? La bruler ? Pourquoi non ? N'avait-elle pas tous les caractères de la réprobation ? Et l'endroit où je l'avais trouvée, & les papiers avec lesquels elle était confonduë & assimilée, ne déposaient-ils pas assez fortement contre elle, sans parler de son injustice révoltante ? Voilà ce que je me disais en moi même ; & me représentant en même temps la désolation de ces malheureux héritiers spoliés, frustrés de leur espérance, j'approchais tout doucement le testament du feu ; puis d'autres idées croisant les premières, je ne sçais quelle frayeur de me tromper dans la décision d'un cas aussi important, la méfiance de mes lumières, la crainte d'écouter plutôt la voix de la commisération qui criait au fond de mon cœur, que celle de la justice, m'arrêtaient subitement ; & je passai le reste de la nuit à délibérer si je brulerais ou non cet acte inique que je tins plusieurs fois au dessus de la flamme, incertain si je le lâcherais ou non. Ce dernier parti l'emporta ; une minute plutôt ou plus tard c'eût été le parti contraire. Dans ma perplexité, je crus qu'il  
était

était sage de prendre le conseil de quelque personne éclairée. Je monte à cheval dès la pointe du jour ; je m'achemine à toutes jambes vers la ville ; je passe devant la porte de ma maison sans y entrer ; je descends au séminaire qui était occupé alors par des Oratoriens , entre lesquels il y en avait un distingué par la sûreté de ses lumières & la sainteté de ses mœurs. C'était un Père Bouin qui a laissé dans le diocèse la réputation du plus grand casuiste.

Mon père en était là , lorsque le Docteur Bifféi entra ; c'était l'ami & le médecin de la maison. Il s'informa de la santé de mon père , lui tâta le pouls , ajouta , retrança à son régime , prit une chaise & se mit à causer avec nous.

Mon père lui demanda des nouvelles de quelques uns de ses malades ; entre autres d'un vieux fripon d'Intendant d'un M. de la Mésangere , ancien Maire de notre ville. Cet Intendant avait mis désordre & le feu dans les affaires de son maître , avait fait des faux emprunts sous son nom , avait égaré des titres , s'était approprié des fonds , avait commis une infinité de friponneries dont la plupart étaient avérées , & il était





à la veille de subir une peine infamante, si non capitale. Cette affaire occupait alors toute la province. Le Docteur lui dit que cet homme était fort mal, mais qu'il ne désespérait pas de le tirer d'affaire. MON PÈRE. C'est un très mauvais service à lui rendre. MOI. Et une très mauvaise action à faire. LE DOCTEUR BISSEI. Une mauvaise action ! Et la raison, s'il vous plait ? MOI. C'est qu'il y a tant de méchants dans ce monde qu'il n'y faut pas retenir ceux à qui il prend envie d'en sortir. LE DOCTEUR BISSEI. Mon affaire est de le guérir & non de le juger. Je le guérirai, parceque c'est mon métier ; ensuite le Magistrat le fera pendre parceque c'est le sien. MOI. Docteur, mais il y a une fonction commune à tout bon citoyen, à vous, à moi ; c'est de travailler de toute notre force à l'avantage de la république, & il me semble que ce n'est pas un pour elle que le salut d'un malfaiteur dont incessamment les loix la délivreront. LE DOCTEUR BISSEI. Et à qui appartient-il de le déclarer malfaiteur ? Est-ce à moi ? MOI. Non, c'est à ses actions. LE DOCTEUR BISSEI. Et à qui appartient-il de connaître de ces actions ? Est-ce à moi ? MOI. Non ; mais permettez, Docteur, que  
je

je change un peu la thèse, en supposant un malade dont les crimes soient de notoriété publique. On vous appelle; vous accourez, vous ouvrez les rideaux, & vous reconnaissez Cartouche ou Nivet. Guérirez - vous Cartouche ou Nivet? .... Le Docteur Bissei, après un moment d'incertitude, répondit ferme qu'il les guérirait; qu'il oublierait le nom du malade pour ne s'occuper que du caractère de la maladie, que c'était la seule chose dont il lui fût permis de connaître; que s'il faisait un pas au delà, bientôt il ne saurait plus où s'arrêter, que ce ferait abandonner la vie des hommes à la merci de l'ignorance, des passions, du préjugé, si l'ordonnance devait être précédée de l'examen de la vie & des mœurs du malade. Ce que vous me dites de Nivet, un Janséniste me le dira d'un Moliniste, un catholique d'un protestant. Si vous m'écartez du lit de Cartouche, un fanatique m'écartera du lit d'un athée. C'est bien assez que d'avoir à doser le remède, sans avoir encore à doser la méchanceté qui permettrait ou non de l'administrer .... Mais, Docteur, lui répondis - je, si après votre belle cure, le premier essai que le scélérat fera de sa convalescence, c'est d'assassiner votre ami;

que





que direz - vous ? Mettez la main sur la conscience ; ne vous repentirez vous point de l'avoir guéri ? Ne vous écrierez vous point avec amertume : Pourquoi l'ai - je fécouru ! Que ne le laissais - je mourir ! N'y a - t - il pas là de quoi empoisonner le reste de votre vie ? LE DOCTEUR BISSEI. Assurément je serai consumé de douleur ; mais je n'aurai point de remords. M O I. Et quel remords pourriez - vous avoir , je ne dis pas d'avoir tué , car il ne s'agit pas de cela , mais d'avoir laissé périr un chien enragé ? Docteur , écoutez moi. Je suis plus intrépide que vous ; je ne me laisse point brider par de vains raisonnemens. Je suis médecin. Je regarde mon malade ; en le regardant je reconnais un scélérat , & voici le discours que je lui tiens : Malheureux , dépêche toi de mourir ; c'est ce qui peut t'arriver de mieux pour les autres & pour toi : Je fais bien ce qu'il y aurait à faire pour dissiper ce point de côté qui t'opresse ; mais je n'ai garde de l'ordonner ; je ne hais pas assez mes concitoyens pour te renvoyer de nouveau au milieu d'eux , & me préparer à moi même une douleur éternelle par les nouveaux forfaits que tu commettrais. Je ne serai point ton complice. On punirait celui



celui qui te recèle dans sa maison, & je croirais innocent celui qui t'aurait sauvé ! Cela ne se peut. Si j'ai un regret, c'est qu'en te livrant à la mort je t'arrache au dernier supplice. Je ne m'occuperai point de rendre à la vie celui dont il m'est enjoint par l'équité naturelle, le bien de la société, le salut de mes semblables, d'être le dénonciateur. Meurs, & qu'il ne soit pas dit que par mon art & mes soins il existe un monstre de plus. LE DOCTEUR BISSEI. Bon jour, papa ! Ah ça moins de café après dîner, entendez-vous ? MON PÈRE. Ah, Docteur, c'est une si bonne chose que le café. LE DOCTEUR BISSEI. Du moins, beaucoup, beaucoup de sucre. MA SŒUR. Mais, Docteur, ce sucre nous échauffera. LE DOCTEUR BISSEI. Chançons. Adieu, philosophe. MOI. Docteur, encore un mot. Pendant la dernière peste de Marseille il y avait des brigands qui se répandaient dans les maisons, pillant, tuant, profitant du désordre général pour s'enrichir par toutes sortes de crimes. Un de ces brigands fût attaqué de la peste, & reconnu par un des fossoyeurs que la police avait chargé d'enlever les morts. Ces gens ci allaient & jetaient les cadavres dans la rue. Le fossoyeur re-

E

garde





garde le scélérat & lui dit : Ah , misérable , c'est toi ; & en même temps il le saisit par les pieds & le traîne vers la fenêtre. Le scélérat lui crie : Je ne suis pas mort. L'autre lui répond : Tu es assez mort , & le précipite à l'instant d'un troisième étage. Docteur , sachez que le fossoyeur qui dépêche si lestement ce méchant pestiféré , est moins coupable à mes yeux qu'un habile médecin , comme vous , qui l'aurait guéri ; & partez.

LE DOCTEUR. Cher philosophe , j'admire votre esprit & votre chaleur , tant qu'il vous plaira ; mais votre morale ne fera ni la mienne , ni celle de l'Abbé , je gage.

L'ABBÉ. Vous gagez à coup sûr .... J'allais entreprendre l'Abbé ; mais mon père s'adressant à moi en fouriant , me dit : Tu plaides contre ta propre cause.

MOI. Comment cela ?

MON PÈRE. Tu veux la mort de ce coquin d'Intendant de M. de la Mésangere , n'est-ce pas ? Eh laisse donc faire le Docteur. A présent dites moi où j'en étais de mon histoire.

MA SŒUR. Vous étiez au Père Bouin.

MON PÈRE. Je lui expose le fait. Le Père Bouin me dit : Rien n'est plus louable , Monsieur , que le sentiment de commisération dont vous vous êtes touché

pour

pour ces malheureux héritiers. Supprimez le testament , secourez-les , j'y consens ; mais c'est à la condition de restituer au légataire universel la somme précise dont vous l'aurez privé ni plus ni moins .... Mais je sens du froid entre les épaules. Le Docteur aura laissé la porte ouverte, Sœur, va la fermer. MA SŒUR. J'y vais, mais j'espère que vous ne continuerez pas que je ne sois revenue. MON PÈRE. Cela va sans dire.

Ma Sœur qui s'était fait attendre quelque temps , dit en rentrant avec un peu d'humeur : C'est ce fou qui a pendu deux écriteaux à sa porte , sur l'un desquels on lit : Maison à vendre vingt mille francs , ou à louer douze cent francs par an sans bail ; & sur l'autre : Vingt mille francs à prêter pour un an à six pour cent. MOI. Un fou , ma Sœur ? Et s'il n'y avait qu'un écriteau où vous en voyez deux , & que l'écriteau du prêt ne fût qu'une traduction de celui de la location ? Mais laissons cela , & revenons au Père Bouin.

MON PÈRE. Le Père Bouin ajouta : Et qui est-ce qui vous a autorisé à ôter ou à donner de la sanction aux actes ? Qui est-ce qui vous a autorisé à interpréter les intentions des morts ? — Mais , Père Bouin , & le



coffre. — Qui est-ce qui vous a autorisé à décider si ce testament a été rebuté de réflexion, ou s'il s'est égaré par méprise? Ne vous est-il jamais arrivé d'en commettre de pareilles, & de retrouver au fond d'un sceau un papier précieux que vous y aviez jetté d'inadvertence? — Mais, Père Bouin, & la date & l'iniquité de ce papier? — Qui est-ce qui vous a autorisé à prononcer sur la justice ou sur l'injustice de cet acte, & à regarder le legs universel comme un don illicite plutôt que comme une restitution ou telle autre œuvre légitime qu'il vous plaira d'imaginer? — Mais, Père Bouin, & ces héritiers immédiats & pauvres, & ce collatéral éloigné & riche? — Qui est-ce qui vous a autorisé à peser ce que le défunt devait à ses proches que vous ne connaissez pas & à son légataire que vous ne connaissez pas d'avantage? — Mais, Père Bouin, & ce tas de lettres du légataire que le défunt ne s'était pas seulement donné la peine d'ouvrir? .... Une circonstance que j'avais oublié de vous dire, ajouta mon père, c'est que dans l'amas de paperasses entre lesquelles je trouvai ce fatal testament, il y avait vingt, trente, je ne fais combien de lettres des Frémis toutes cachetées. .... Il n'y a, dit le Père Bouin,

ni



ni coffre , ni date , ni lettres , ni Père Bouin , ni si , ni mais , qui tienne ; il n'est permis à personne d'enfreindre les loix , d'entrer dans la pensée des morts , & de disposer du bien d'autrui. Si la providence a résolu de châtier ou l'héritier ou le légataire ou le défunt , car on ne fait lequel , par la conservation fortuite de ce testament , il faut qu'il reste.

Après une décision aussi nette , aussi précise de l'homme le plus éclairé de notre clergé , je demeurai stupéfait & tremblant , songeant en moi même à ce que je devenais , à ce que vous deveniez , mes enfans , s'il me fût arrivé de brûler le testament comme j'en avais été tenté dix fois ; d'être ensuite tourmenté de scrupule , & d'aller consulter le Père Bouin. J'aurais restitué , oh j'aurais restitué ; rien n'est plus sûr ; & vous étiez ruinés.

MA SŒUR. Mais , mon père , il fallut après-cela s'en revenir au presbytere & annoncer à cette troupe d'indigens qu'il n'y avait rien là qui leur appartient , & qu'ils pouvaient s'en retourner comme ils étaient venus. Avec l'ame compatissante que vous avez , comment eutes vous le courage ? MON PÈRE. Ma foi , je n'en





çais rien. Dans le premier moment je pensai à me départir de ma procuration, & à me faire remplacer par un homme de loi; mais un homme de loi en eût usé dans toute la rigueur, pris & chassé par les épaules ces pauvres gens dont je pouvais peut-être alléger l'infortune. Je retournai donc le même jour à Thivet. Mon absence subite & les précautions que j'avais prises en partant avaient inquiété; l'air de tristesse avec lequel je reparus, inquiéta bien d'avantage; cependant je me contraignis, je dissimulai de mon mieux. MOI. C'est à dire assez mal. MON PÈRE. Je commençai par mettre à couvert tous les effets précieux. J'assemblai dans la maison un certain nombre d'habitans qui me prêteraient main forte en cas de besoin. J'ouvris la cave & les greniers que j'abandonnai à ces malheureux, les invitant à boire, à manger & à partager entre eux le vin, le bled & toutes les autres provisions de bouche. L'ABBÉ. Mais, mon père! .... MON PÈRE. Je le fais, cela ne leur appartenait pas plus que le reste. MOI. Allons donc, l'Abbé, tu nous interromps. MON PÈRE. Ensuite pâle comme la mort, tremblant sur mes jambes, ouvrant la bouche & ne trouvant aucune parole, m'asseyant, me



me relevant , commençant une phrase & ne pouvant l'achever , pleurant , tous ces gens effrayés m'environnant , s'écriant autour de moi : Eh bien , mon cher Monsieur , qu'est - ce qu'il y a ? Qu'est - ce qu'il y a , repris - je ? .... Un testament , Un testament qui vous déshérite. Ce peu de mots me coûtèrent tant à dire que je me sentis presque défaillir. MA SŒUR. Je conçois cela.

MON PÈRE. Quelle scène , mes enfans , quelle scène que celle qui suivit ! Je frémis de la rappeler. Il me semble que j'entends encore les cris de la douleur , de la fureur , de la rage , le hurlement des imprécations. ... Ici mon père portait ses mains sur ses yeux , sur ses oreilles. .... Ces femmes , disait - il , ces femmes , je les vois ; les unes se roulaient à terre , s'arrachaient les cheveux , se déchiraient les joues & les mammelles ; les autres écumaient , tenaient leurs enfans par les pieds , prêtes à leur écacher la tête contre le pavé , si on les eût laissé faire ; les hommes brisaient , renversaient , cassaient tout ce qui leur tombait sous les mains ; ils menaçaient de mettre le feu à la maison ; d'autres , en rugissant , grataient la terre avec leurs ongles comme s'ils

y



y eussent cherché le cadavre du curé pour le déchirer ; & tout au travers de ce tumulte , c'étaient les cris aigus des enfans qui partageaient sans favoir pourquoi le désespoir de leurs parens , qui s'attachaient à leurs vêtemens , & qui en étaient inhumainement repoussés. Je ne crois pas avoir jamais autant souffert de ma vie.

Cependant j'avais écrit au légataire de Paris ; je l'instruisais de tout , & je le pressais de faire diligence , le seul moyen de prévenir quelque accident qu'il ne ferait pas en mon pouvoir d'empêcher.

J'avais un peu calmé les malheureux par l'espérance dont je me flattais en effèt , d'obtenir du légataire une rénonciation complete à ses droits , ou de l'amener à quelque traitement favorable , & je les avais dispersés dans les chaumieres les plus éloignées du village.

Le Frémin de Paris arriva ; je le regardai fixement , & je lui trouvai une physionomie dure qui ne promettait rien de bon. **MOI.** De grands fourcils noirs & touffus , des yeux couverts & petits , une large bouche un peu de travers , un teint bafané & criblé de petite vérole ? **MON PÈRE.** C'est cela. Il n'avait pas mis plus de trente heures à faire ses soixante lieuës. Je commen-

çai



çai par lui montrer les misérables dont j'avais à plaider la cause. Ils étaient tous debout devant lui, en silence; les femmes pleuraient; les hommes appuyés sur leurs bâtons, la tête nue, avaient leurs mains dans leurs bonnets. Le Fremin assis, les yeux fermés, la tête penchée & le menton appuyé sur sa poitrine, ne les regardait pas. Je parlai en leur faveur de toute ma force; je ne fais où l'on prend ce qu'on dit en pareil cas. Je lui fis toucher au doigt combien il était incertain que cette succession lui fût légitimement acquise; je le conjurai par son opulence, par la misère qu'il avait sous les yeux; je crois même que je me jettai à ses pieds. Je n'en pus tirer une obole. Il me répondit qu'il n'entrait point dans toutes ces considérations; qu'il y avait un testament; que l'histoire de ce testament lui était indifférente, & qu'il aimait mieux s'en rapporter à ma conduite qu'à mes discours. D'indignation, je lui jettai les clefs au nez; il les ramassa, s'empara de tout, & je m'en revins si troublé, si peiné, si changé que votre mere qui vivait encore crut qu'il m'était arrivé quelque grand malheur. .... Ah, mes enfans, quel homme que ce Fremin!

F

Après



Après ce récit nous tombâmes dans le silence, chacun rêvant à sa manière sur cette singulière aventure. Il vint quelques visites. Un ecclésiastique dont je ne me rappelle pas le nom ; c'était un gros prieur qui se connaissait mieux en bon vin qu'en morale, & qui avait plus feuilleté *le moyen de parvenir* que *les conférences de Grenoble* ; un homme de justice, notaire & Lieutenant de police, appelée Du bois ; & peu de temps après un ouvrier qui demandait à parler à mon père. On le fit entrer, & avec lui un ancien ingénieur de la province qui vivait retiré & qui cultivait les mathématiques qu'il avait autrefois professées ; c'était un des voisins de l'ouvrier ; l'ouvrier était chapelier.

Le premier mot du chapelier fut de faire entendre à mon père que l'auditoire était un peu nombreux pour ce qu'il avait à lui dire. Tout le monde se leva, & il ne resta que le Prieur, l'homme de loi, le géometre, & moi, que le chapelier retint.

Monsieur Diderot, dit-il à mon père, après avoir regardé autour de l'appartement s'il ne pouvait être entendu, c'est votre probité & vos lumières qui m'amènent chez vous, & je ne suis pas fâché d'y rencon-

trer



trer ces autres Messieurs dont je ne suis peut-être pas connu, mais que je connais tous. Un prêtre, un homme de loi, un savant, un philosophe & un homme de bien ! Ce serait grand hazard si je ne trouvais pas dans des personnes d'état si différent & toutes également justes & éclairées, le conseil dont j'ai besoin. Le chapelier ajouta ensuite : Promettez moi d'abord de garder le secret sur mon affaire, quelque soit le parti que je juge à propos de suivre. On le lui promit, & il continua : Je n'ai point d'enfans ; je n'en ai point eu de ma dernière femme que j'ai perdu, il y a environ quinze jours. Depuis ce temps je ne vis pas ; je ne saurais ni boire, ni manger, ni travailler, ni dormir. Je me leve, je m'habille, je fors, je rode par la ville dévoré d'un souci profond. J'ai gardé ma femme malade pendant dix huit ans ; tous les services qui ont dépendu de moi & que sa triste situation exigeait, je les lui ai rendus. Les dépenses que j'ai faites pour elle ont consommé le produit de notre petit revenu & de mon travail, m'ont laissé chargé de dettes, & je me trouverais à sa mort épuisé de fatigues, le temps de mes jeunes années perdu, je serais en un mot





aussi avancé que le premier jour de mon établissement, si j'observais les loix & si je laissais aller à des collatéraux éloignés la portion qui leur revient de ce qu'elle m'avait apporté en dot : C'était un trousseau bien conditionné ; car son père & sa mere qui aimaient beaucoup leur fille , firent pour elle tout ce qu'ils purent, plus qu'ils ne purent ; de belles & bonnes nippes en quantité qui sont restées toutes neuves ; car la pauvre femme n'a pas eu le temps d'en user ; & vingt mille francs en argent provenus du remboursement d'un contrat constitué sur M. Michelin , Lieutenant du Procureur général. A peine la défunte a-t-elle eu les yeux fermés , que j'ai soustrait & les nippes & l'argent. Messieurs , vous savez à présent mon affaire. Ai-je bien fait ? Ai-je mal fait ? Ma conscience n'est pas en repos : Il me semble que j'entends là quelque chose qui me dit : Tu as volé , tu as volé ; rends , rends : Qu'en pensez-vous ? Songez , Messieurs , que ma femme m'a emporté en s'en allant tout ce que j'ai gagné pendant vingt ans ; que je ne suis presque plus en état de travailler , que je suis endetté , & que si je restitue il ne me reste que l'hôpital , si ce n'est  
aujourd-



aujourd'hui , ce sera demain. Parlez , Messieurs , j'attends votre décision. Faut-il restituer & s'en aller à l'hôpital ?

A tout Seigneur tout honneur , (dit mon père en s'inclinant vers l'ecclésiastique ; ) à vous Monsieur le Prieur.

Mon enfant , (dit le Prieur au chapelier ,) je n'aime pas les scrupules , cela brouille la tête & ne sert à rien ; peut-être ne fallait-il pas prendre cet argent ; mais puisque tu l'as pris , mon avis est que tu le gardes. MON PÈRE. Mais , Monsieur le Prieur , ce n'est pas là votre dernier mot ? LE PRIEUR. Ma foi si , je n'en fais pas plus long. MON PÈRE. Vous n'avez pas été loin. A vous , Monsieur le Magistrat. LE MAGISTRAT. Mon ami , ta position est fâcheuse ; un autre te conseillera peut-être d'assurer le fond aux collatéraux de ta femme , afin qu'en cas de mort ce fond ne passât pas aux tiens , & de jouir ta vie durant de l'usufruit : Mais il y a des loix , & ces loix ne t'accordent ni l'usufruit ni la propriété du capital. Crois moi ; satisfais aux loix , & sois honnête homme à l'hôpital s'il le faut. MOI. Il y a des loix ! Quelles loix ! MON PÈRE.





Et vous , Monsieur le Mathématicien , comment résolvez vous ce problème ? LE GÉOMETRE. Mon ami , ne m'as - tu pas dit que tu avais pris environ vingt mille francs ? LE CHAPELIER. Oui , Monsieur. --- Et combien à peu près t'a couté la maladie de ta femme ? --- A peu près la même somme. --- Eh bien , qui de vingt mille francs paie vingt mille francs , reste zéro. MON PÈRE. (à moi.) Et qu'en dit la philosophie ? MOI. La philosophie se tait ou la loi n'a pas le sens commun .... Mon père sentit qu'il ne fallait pas me presser , & portant tout de suite la parole au chapelier : Maître un tel , lui dit - il , vous nous avez confessé , que depuis que vous avez spolié la succession de votre femme , vous aviez perdu le repos ; & à quoi vous sert donc cet argent qui vous a ôté le plus grand des biens ? Défaites - vous en vite & buvez , mangez , dormez , travaillez , & foyez heureux chez vous. .... Le chapelier repliqua brusquement : Non , Monsieur , je m'en irai à Geneve. --- Et tu crois que tu laisseras le remords ici ? --- Je ne fais , mais j'irai à Geneve. --- Va où tu voudras , tu y trouveras ta conscience.

Le

Le chapelier partit ; sa réponse bizarre devint le sujet de l'entretien. On convint que peut-être la distance du temps & des lieux affaiblissait plus ou moins tous les sentimens. Les visites s'en allerent ; mon frere & ma sœur rentrèrent ; la conversation interrompue fut reprise , & mon père dit : Dieu soit loué ! Nous voilà ensemble. Je me trouve bien avec les autres , mais mieux avec vous ; puis s'adressant à moi : Pourquoi , me demanda - t - il , n'as - tu pas dit ton avis au chapelier ? — C'est que vous m'en avez empêché. — Ai - je mal fait ? — Non , parce qu'il n'y a point de bon conseil pour un sot. Quoi donc , est - ce que cet homme n'est pas le plus proche parent de sa femme ? Est - ce que le bien qu'il a retenu ne lui a pas été donné en dot ? Est - ce qu'il ne lui appartient pas au titre le plus légitime ? Quel est le droit de ces collatéraux ? M O N P È R E. Tu ne vois que la loi , mais tu n'en vois pas l'esprit. M O I. Je vois comme vous , mon père , le peu de sûreté des femmes , méprisées , haïes à tort & à travers de leurs maris , si la mort saisissait ceux - ci de leurs biens. Mais qu'est - ce que cela me fait à moi , honnête homme , qui  
ai



ai bien rempli mes devoirs avec la mienne ? Ne suis-je pas assez malheureux de l'avoir perdue ? Faut-il qu'on vienne encore me spolier. MON PÈRE. Mais si tu reconnais la sagesse de la loi , il faut t'y conformer , ce me semble. MA SŒUR. Sans la loi il n'y a plus de vol. MOI. Vous vous trompez , ma Sœur. MON FRÈRE. Sans la loi tout est à tous , & il n'y a plus de propriété. MOI. Vous vous trompez , mon frere. MON FRÈRE. Et qui est-ce qui fonde donc la propriété ? MOI. Primitivement , c'est la prise de possession par le travail. La nature a fait les bonnes loix de toute éternité : C'est une force légitime qui en assure l'exécution ; & cette force , qui peut tout contre le méchant , ne peut rien contre l'homme de bien. Je suis cet homme de bien ; & dans ces circonstances & beaucoup d'autres , que je vous détaillerais , je la cite au tribunal de mon cœur , de ma raison , de ma conscience , au tribunal de l'équité naturelle ; je l'interroge , je m'y soumets ou je l'annule. MON PÈRE. Prêche ces principes là sur les toits , je te promets qu'ils feront fortune , & tu verras les belles choses qui en résulteront. — Je ne les prêcherai pas ;

il



il y a des vérités qui ne sont pas faites pour les fous; mais je les garderai pour moi. — Pour toi qui es un sage ! — Assurément. — D'après cela je pense bien que tu n'approuveras pas autrement la conduite que j'ai tenue dans l'affaire du curé de Thivet. Mais toi, l'Abbé, qu'en penses-tu? L'ABBÉ. Je pense, mon père, que vous avez agi prudemment de consulter & d'en croire le Père Bouin, & que si vous eussiez suivi votre premier mouvement, nous étions en effet ruinés. MON PÈRE. Et toi, grand philosophe, tu n'es pas de cet avis? — Non. — Cela est bien court. Va ton chemin. — Vous me l'ordonnez? .... — Sans doute. — Sans ménagement? — Sans doute. — Non certes, lui répondis-je avec chaleur, je ne suis pas de cet avis. Je pense, moi, que si vous avez jamais fait une mauvaise action en votre vie, c'est celle là; & que si vous vous fussiez cru obligé à restitution envers le légataire, après avoir déchiré le testament, vous l'êtes bien d'avantage envers les héritiers pour y avoir manqué. MON PÈRE. Il faut que je l'avoue, cette action m'est toujours restée sur le cœur; mais le Père Bouin! MOI. Votre Père Bouin

G

avec





avec toute sa réputation de science & de sainteté n'é-  
 tait qu'un mauvais raisonneur, un bigot à tête rétre-  
 cée. MA SŒUR (à voix basse.) Est-ce que ton projet est  
 de nous ruiner ? MON PÈRE. Paix ! Paix ! Laisse là  
 le Père Bouin, & dis nous tes raisons, sans injurier  
 personne. MOI. Mes raisons ? Elles sont simples & les  
 voici. Ou le testateur a voulu supprimer l'acte qu'il  
 avait fait dans la dureté de son cœur, comme tout  
 concourait à le démontrer, & vous avez annullé sa ré-  
 sistance ; ou il a voulu que cet acte atroce eût son  
 effet, & vous vous êtes associé à son injustice. MON  
 PÈRE. A son injustice ? C'est bientôt dit. — Oui,  
 oui, à son injustice ; car tout ce que le Père Bo-  
 uin vous a débité ne sont que de vaines subtilités,  
 de pauvres conjectures, des peut-être sans aucune valeur,  
 sans aucun poids, auprès des circonstances qui ôtaient  
 tout caractère de validité à l'acte injuste que vous avez  
 tiré de la poussière, produit & réhabilité. Un coffre  
 à paperasses ; parmi ces paperasses une vieille paperasse  
 proscrite par sa date, par son injustice, par son mê-  
 lange avec d'autres paperasses, par la mort des exé-  
 cuteurs, par le mépris des lettres du légataire, par  
 la



la richesse de ce légataire , & par la pauvreté des véritables héritiers ! Qu'oppose - t-on à cela ? Une restitution présumée ! Vous verrez que ce pauvre diable de prêtre , qui n'avait pas un sou lors qu'il arriva dans sa cure , & qui avait passé quatre vingt ans de sa vie à amasser environ cent mille francs en entassant sou sur sou , avait fait autrefois aux Fremins , chez qui il n'avait point demeuré , & qu'il n'avait peut-être jamais connu que de nom , un vol de cent mille francs. Et quand ce prétendu vol eût été réel , le grand malheur que .... J'aurais brûlé cet acte d'iniquité. Il fallait le brûler , vous dis-je ; il fallait écouter votre cœur qui n'a jamais cessé de réclamer depuis & qui en savait plus que votre imbécille Bouin dont la décision ne prouve que l'autorité redoutable des opinions religieuses sur les têtes les mieux organisées & l'influence pernicieuse des loix injustes, des faux principes sur le bon sens & l'équité naturelle.

Ma Sœur se taisait ; mais elle me ferrait la main en signe d'approbation ; l'Abbé secouait les oreilles , & mon père disait : Et puis encore une petite injure au Père Bouin. Tu crois du moins que ma religion m'ab-





font ? M O I. Je le crois ; mais tant pis pour elle.  
M O N P È R E. Cet acte , que tu brûles de ton autorité privée , tu crois qu'il aurait été déclaré valide au tribunal de la loi ? M O I. Cela se peut ; mais tant pis pour la loi. M O N P È R E. Tu crois qu'elle aurait négligé toutes ces circonstances que tu fais valoir avec tant de force ? M O I. Je n'en fais rien ; mais j'en aurais voulu avoir le cœur net. J'y aurais sacrifié une cinquantaine de louis ; ç'aurait été une charité bien faite ; & j'aurais attaqué ce testament au nom de ces pauvres héritiers. M O N P È R E. Oh , pour cela, si tu avais été avec moi , & que tu m'en eusses donné le conseil ; quoique dans les commencemens d'un établissement , cinquante louis ce soit une somme , il y a tout à parier que je l'aurais suivi. L' A B B É. Pour moi , j'aurais autant aimé donner cet argent aux pauvres héritiers qu'aux gens de justice. M O I. Et vous croyez , mon frere, qu'on aurait perdu ce procès ? M O N F R È R E. Je n'en doute pas. Les juges s'en tiennent strictement à la loi , comme mon père & le père Bouin , & font bien. Les juges ferment en pareil cas les yeux sur les circonstances , comme mon père & le Père Bouin , par l'effroi des inconvé-

convéniens qui s'en suivraient , & font bien. Ils facrifient quelquefois , contre le témoignage même de leur conscience , comme mon père & le Père Bouin , l'intérêt du malheureux & de l'innocent qu'ils ne pourraient sauver sans lâcher la bride à une infinité de fripons , & font bien. Ils redoutent , comme mon père & le Père Bouin , de prononcer un arrêt équitable dans un cas déterminé , mais funeste dans mille autres par la multitude des désordres auxquels il ouvrirait la porte , & font bien. Et dans le cas du testament dont il s'agit ....

MON PÈRE. Tes raisons comme particulières étaient peut-être bonnes , mais comme publiques elles feraient mauvaises. Il y a tel Avocat peu scrupuleux qui m'aurait dit tête - à - tête : Brûlez ce testament ; ce qu'il n'aurait osé écrire dans sa consultation. MOI. J'entends. c'était une affaire à n'être pas portée devant les juges. Aussi , parbleu ! n'y aurait - elle pas été portée , si j'avais été à votre place. MON PÈRE. Tu aurais préféré ta raison à la raison publique , la décision de l'homme à celle de l'homme de loi ? MOI. Assurément. Est - ce que l'homme n'est pas antérieur à l'homme de loi ? Est - ce que la raison de l'espece humaine





n'est pas tout autrement sacrée que la raison d'un législateur ? Nous nous appellons civilisés , & nous sommes pires que des Sauvages. Il semble qu'il nous faille encore tournoyer pendant des Siecles d'extravagances en extravagances & d'erreurs en erreurs , pour arriver où la premiere étincelle de jugement , l'instinct seul nous eût mené tout droit. Nous nous sommes si bien fourvoyés .... MON PÈRE. Mon fils , mon fils, c'est un bon oreiller que celui de la raison ; mais je trouve que ma tête repose plus doucement encore sur celui de la religion & des loix : Et point de réplique là dessus , car je n'ai pas besoin d'insomnie ! Mais il me semble que tu prends de l'humeur. Dis moi donc : Si j'avais brûlé le testament , est - ce que tu m'aurais empêché de restituer ? MOI. Non , mon père votre repos m'est un peu plus cher que tous les biens du monde. MON PÈRE. Ta réponse me plait , & pour cause. MOI. Et cette cause , vous allez nous la dire ? MON PÈRE. Volontiers. Le chanoine Vignerou ton oncle était un homme dur , mal avec ses confreres dont il faisait la fatyre continuelle par sa conduite & par ses discours. Tu étais destiné à lui succéder ; mais  
au

au moment de sa mort , on pensa dans la famille qu'il fallait mieux envoyer en Cour de Rome que de faire entre les mains du chapitre une résignation qui ne ferait peut-être point agréée. Le courier part. Ton oncle meurt , une heure ou deux , avant l'arrivée présumée du courier ; & voilà le canonicat & dix huit cent francs perdus. Ta mere , Tes tantes , nos parents , nos amis étaient tous d'avis de céler la mort du chanoine. Je rejettai ce conseil , & je fis sonner les cloches sur le champ. MOI. Et vous fites bien. MON PÈRE. Si j'avais écouté les bonnes femmes & que j'en eusse eu du remords , je crois que tu n'aurais pas balancé à me sacrifier ton aumusse. MOI. Sans cela , j'aurais mieux aimé être un bon philosophe , ou rien , que d'être un mauvais chanoine.

Le gros Prieur rentra , & dit sur mes derniers mots qu'il avait entendus : Un mauvais chanoine ! Je voudrais bien favoir comment on est un bon ou un mauvais Prieur , un bon ou un mauvais chanoine ; ce sont des états si indifférens. On servit ; on disputa encore un peu contre moi ; on plaisanta beaucoup le Prieur sur sa décision du chapelier & le peu de cas qu'il faisait  
des



des Prieurs & des Chanoines. On lui proposâ le cas du testament ; au lieu de le résoudre il nous raconta un fait qui lui était personnel. LE PRIEUR. Vous vous rappelez l'énorme faillite du changeur Bourmont. MON PÈRE. Si je me la rappelle, j'y étais pour quelque chose. LE PRIEUR. Tant mieux. MON PÈRE. Pourquoi tant mieux ? LE PRIEUR. C'est que, si j'ai mal fait, ma conscience en sera foulagée d'autant. Je fus nommé Syndic des créanciers, Il y avait parmi les effets actifs de Bourmont, un Billet de cent écus sur un pauvre marchand grainetier son voisin. Ce Billet partagé au prorata de la multitude des créanciers, n'allait pas à douze sols pour chacun d'eux, & exigé du grainetier c'était sa ruine. Je supposai .... MON PÈRE. que chaque créancier n'aurait pas refusé douze sols à ce malheureux, vous déchirâtes le billet & vous fîtes l'aumône de ma bourse. LE PRIEUR. Il est vrai ; en êtes vous fâché. MON PÈRE. Non. LE PRIEUR. Aiez la bonté de croire que les autres n'en feraient pas plus fâchés que vous, & tout sera dit. MON PÈRE. Mais, Monsieur le Prieur, si vous lacerez de votre autorité privée un billet, pourquoi n'en laceriez vous pas



pas deux , trois , quatre , tout autant qu'il se trouvait d'indigens à secourir aux dépens d'autrui ? Ce principe de commifération peut nous mener loin , Monsieur le Prieur : La justice , la justice .... LE PRIEUR. est souvent une grande injustice. Une jeune femme qui occupait le premier descendit ; c'était la gaieté & la folie en personne. Mon père lui demanda des nouvelles de son mari ; ce mari était un libertin qui avait donné à sa femme l'exemple des mauvaises mœurs qu'elle avait, je crois , un peu suivie , & qui pour échapper de ses créanciers s'en était allé à la Martinique. Madame d'Isigni , c'était le nom de notre locataire , répondit à mon père : Monsieur d'Isigni ? Dieu merci ! je n'en ai plus entendu parler ; il est peutêtre noyé. LE PRIEUR. Noyé ! Je vous en félicite. MADAME D'ISIGNI. Qu'est-ce que cela vous fait , Monsieur l'Abbé ? LE PRIEUR. Rien. Mais à vous ? MADAME D'ISIGNI. Et qu'est-ce que cela me fait à moi ? LE PRIEUR. Mais on dit .... MADAME D'ISIGNI. Et qu'est - ce qu'on dit ? LE PRIEUR. Puisque vous le voulez savoir , on dit qu'il avait surpris quelques-unes de vos lettres. MADAME D'ISIGNI. Et n'avais - je pas un beau

H

recueil





recueil des siennes ? .... Et puis voilà une querelle tout à fait comique entre le Prieur & Madame d'Isigni sur les privileges des deux sexes. Madame d'Isigni m'appella à son secours , & j'allais prouver au Prieur que le premier des deux époux qui manquait au pacte , rendait à l'autre sa liberté : Mais mon père demanda son bonnet de nuit , rompit la conversation , & nous envoya coucher. Lorsque ce fut mon tour de lui souhaiter la bonne nuit , en m'embrassant , il me dit à l'oreille : Je ne ferais pas fâché , qu'il y eut dans la ville un ou deux citoyens comme toi ; mais je n'y habiterais pas , s'ils pensaient tous de même.

